

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'AMI DE LA RELIGION

ET

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE ET COMMERCIAL.

12s. 6d. par ANNEE.

« Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas. »

par ANNEE. 12s. 6d.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

Québec, VENDREDI, 6 Juillet, 1849.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

JOURNAL LITTÉRAIRE.

LA COURONNE DE BLUETS.

En parcourant les environs de Naples, une jolie petite ville, tout entourée de pampres de vignes, de lauriers en fleurs, de grenadiers et d'orangers couverts de leurs fruits pourpres et dorés, attire les regards et fait rêver le bonheur. Il est cependant inconnu à cette demeure charmante, habitée seulement par la folie et le désespoir; car elle sert de refuge à Mme la marquise Spinelli et à sa fidèle Carina.

La marquise était encore belle et semblait résignée à la plus horrible de toutes les douleurs. Elle avait, depuis un an à peine, perdu le charme, l'amour de sa vie, sa fille en un mot, sa Francesca, si pure, si belle et si tendrement aimée; et cependant pas un muscle de son visage ne marquait le chagrin; au contraire un sourire éternel semblait s'être coté sur ses lèvres, et ses doigts blancs et effilés s'occupaient sans cesse de tresser d'élégantes couronnes de bluets. Cette vue éloignait toute idée de douleur et répandait autour d'elle un doux parfum de calme et de bonheur. Mais, si l'on suivait avec attention son œil tendu et fixe, si l'on étudiait ce sourire fébrile, on voyait alors que son corps seul existait encore, mais que l'âme de Mme la marquise s'était envolée aux cieux avec celle de sa fille si chérie.

Dix-huit mois au plus avant l'époque où commença cette histoire, la marquise Spinelli avait hérité d'une délicieuse villa et avait voulu s'y fixer avec sa fille Francesca, charmante enfant de seize ans, dont la poitrine délicate donnait de sérieuses inquiétudes. La marquise, d'une grande famille de Rome, avait quitté son pays, ses amis, ses parents, pour essayer du climat de Naples, que les médecins, à bout de toute leur science, avaient ordonné à la jeune malade. Mme Spinelli était veuve depuis de longues années; elle avait eu deux enfants. Un fils, Luigi, de dix ans plus âgé que sa sœur, avait embrassé les idées d'indépendance qui agitaient alors l'Europe; il avait combattu en Grèce, en Espagne, et venait de partir pour le Mexique, où l'appelaient son esprit aventureux.

Ces dames, lorsqu'elles étaient venues s'établir à Naples, n'étaient accompagnées que d'une seule personne; c'était Carina, vieille nourrice, la mère de toutes deux. Elle n'avait jamais voulu quitter l'enfant que son lait avait fait vivre; elle l'avait soignée dans ses jeunes années, l'avait gardée jeune fille, et l'avait suivie lorsqu'elle était devenue la marquise Spinelli. C'était elle encore qui avait présidé aux premiers soins donnés à Luigi et à Francesca, et son amour s'était partagé entre les enfants et la mère. Aussi Carina, ou l'appelait ainsi par abréviation, était-elle un des membres de cette famille, et prenait-elle sa part des joies ou des douleurs qui venaient ou la réjouir ou la frapper. Hélas! combien elle souffrait, la malheureuse, puisque depuis un an, des deux chers objets de son attachement dévoué, l'une était morte, l'autre était folle.

Oui, Francesca était morte le jour de la Fête-Dieu, comme sa malheureuse mère entant dans sa chambre, le sourire sur les lèvres, la joie au cœur, puisque la jeune fille, plus malade quelques jours auparavant, avait senti ce jour-là même un mieux tellement sensible, qu'elle avait voulu se parer pour suivre la procession. Elle avait demandé une couronne de fleurs pour attacher son voile virginal, et la marquise s'était empressée d'obéir à ce caprice en tressant elle-même une élégante couronne de bluets. Elle l'apporçait avec tout le plaisir qu'elle pensait causer à sa fille. Elle entra et resta glacée d'horreur. Son enfant, sa Francesca, était étendue sans vie au pied de son Père-Dieu. Aux cris de la marquise, Carina s'empressa d'accourir. Mais, soins inutiles, la jeune vierge avait abandonné pour toujours la terre. La coupe de la vie lui avait semblé trop amère, elle l'avait éloignée de ses lèvres, et s'était réfugiée dans le sein de Dieu.

Depuis ce jour, jour funeste à jamais, Mme la marquise Spinelli n'avait pas versé une larme, n'avait pas prononcé une paro-

le; elle souriait toujours, et tressait des couronnes pour orner le voile virginal de sa fille.

Le jour où commence ce que nous voulons vous conter, c'était la surveillance de l'anniversaire funeste qui avait couvert de deuil cette demeure. La marquise était toujours dans la même impassibilité; mais Carina, le cœur gros, l'âme attristée, tout en prodiguant les soins journaliers à sa maîtresse, s'abandonnait à sa douleur et interrompait souvent ses travaux pour essuyer ses joues couvertes de larmes ou pour joindre ses mains dans une fervente prière qu'elle adressait au ciel.

Tout-à-coup l'horloge vint à tinter lentement. Alors la fidèle nourrice, se rapprochant de sa chère malade, l'examina avec attention, lui prend la main; puis, hochant la tête, elle alla à l'autre extrémité de la chambre chercher une petite table qu'elle apporta à quelques pas du fauteuil dans lequel la marquise était assise, et prépara sur cette table tout ce qu'il fallait pour dîner: un beau poisson, une caïlle rôtie et des fruits délicieux. En achevant tous ces préparatifs, elle fit le plus de bruit qu'il lui fut possible, essayant par ce moyen, qu'elle employait toujours sans résultat, d'attirer l'attention de sa maîtresse, mais ce fut en vain, car, comme toujours aussi, celle-ci ne fit pas un mouvement, ne releva pas la tête. On eût dit un bloc de marbre. La vie se trahissait seulement par le mouvement des doigts et le bruit de la respiration qui était saccadée et irrégulière.

La pauvre Carina semblait au supplice. En voyant que tous ses efforts n'aboutissaient à rien, elle se décida à s'approcher une seconde fois de sa maîtresse, et lui prenant la main comme elle l'avait fait précédemment, elle lui dit de sa voix la plus insistante:

« Chère et bien-aimée marquise, ne voulez-vous pas manger un peu? Voici un beau et bon poisson, préparé par moi, comme nous le mangions dans notre ville de Rome; puis de petits caïlles rôties, grasses comme des ortolans et dorées à faire plaisir. Goûtez, je vous en prie, de tout cela, pour soutenir vos forces et pour rendre votre Carina bien heureuse! »

La marquise ne répondit pas, et aucun mouvement ne vint montrer qu'elle eût entendu sa nourrice.

Alors, la dévouée créature coupa un morceau qu'elle plaça sur une assiette, et se mettant à genoux devant sa maîtresse, elle la fit manger, comme elle eût fait pour un petit enfant.

La marquise releva lentement la tête, regarda la fidèle Carina de ce regard fixe et glacé qui ne révèle aucune pensée, et obéit.

Ce repas terminé, la vieille nourrice, après avoir fait tous les recommandations nécessaires à une personne qu'elle s'était adjointe pour le service, mit son voile, traversa le jardin, ouvrit la grille qui donnait sur la campagne, et disparut dans le chemin qui devait la conduire à Naples.

Où allait ainsi la dévouée, l'excellente nourrice, la tête penchée sur sa poitrine, avec l'attitude d'une personne livrée à une profonde méditation, suivant machinalement la route qui se déployait devant elle, hurlant, sans y prendre garde, les pierres qui menaçaient de la renverser, et cela sans remarquer le sublime paysage qui se déroulait sous ses yeux, ni les grondements sourds du Vésuve, semblant menacer de lâcher encore les éclaves des mers de laves brûlantes qui détruisent villages et moissons?

Carina allait à l'église; elle sentait le besoin d'implorer le Dieu tout-puissant qui seul pouvait sauver la marquise. Quand toutes les consolations nous manquent dans ce monde, n'est-ce pas toujours en invoquant le ciel qu'il est encore permis d'espérer? Elle avait entendu vanter la puissance de saint Janvier, protecteur craint et adoré du peuple si superstitieux de Naples, et elle voulait implorer son secours pour faire porter sa prière au pied du trône du Très-Haut.

prrières ferventes que le dispensateur de toutes grâces accueille toujours dans son divin amour.

Lorsque Carina leva la tête, qu'elle tenait depuis quelques instants cachée entre ses mains, elle retint à grand peine un cri prêt à s'échapper de sa poitrine. Au-dessus d'elle, agonisée aussi, est une jeune fille, et cette jeune fille ressemble d'une si étrange façon à Francesca, que la vieille nourrice frotte ses yeux, recueille ses idées, pensant qu'elle est le jouet d'un songe trompeur. Mais c'est bien une pure réalité, et plus elle l'examine attentivement, plus elle se confirme que la jeune étrangère offre tout l'aspect de l'enfant perdue par la marquise.

Tout à coup il lui semble recevoir du ciel une pensée de salut pour sa bien-aimée malade, et voir les bras d'un ange s'abaisser pour laisser tomber cette dernière branche à laquelle devait se rattacher l'espérance pour la fidèle Carina. Ce visage, cette erreur, ne pouvaient-ils pas abuser et détraquer le mortel désespoir de la mère de Francesca? Comme elle réfléchissait aux moyens à employer pour arriver à son but, la jeune fille se lève et s'éloigne. Alors la nourrice de la marquise, se fiant à la Providence, qui semble la protéger, se lève à son tour et suit l'intéressante étrangère.

La jeune fille marche longtemps avant d'atteindre quelques maisons entassées les unes à côté des autres au pied de la colline; puis Carina la vit entrer dans une petite maisonnette très-basse qui était à quelques pas plus éloignée, et du toit de laquelle sortaient des fumées de fumée montant se perdre en nuages blanchâtres dans le bleu azuré du ciel.

La dévouée nourrice s'arrêta alors et entra dans la première porte ouverte pour prendre des renseignements sur la jeune Napolitaine qu'elle désirait si vivement conduire à la marquise.

C'était une simple et triste histoire que celle de la belle Ninetta; à l'âge où tout est joie et bonheur, elle avait commencé à connaître les regrets et les larmes.

(A Continuer.)

EXTRAITS

des Journaux d'Europe.

Paris 13 Juin 1849.

Comme nous l'avions prévu, la tentative insurrectionnelle ne s'est pas fait attendre; elle a eu lieu aujourd'hui même. Après les paroles de M. Ledru-Rollin, il n'y avait plus de doute sur la tournure qu'allait prendre la discussion; le débat s'est continué dans la rue. Dès le matin une certaine agitation régnait dans la capitale. A midi, la troupe était sur pied; les projets des conspirateurs étaient connus; un déploiement considérable de forces les tenait en respect sur tous les points. Il ne devait pas y avoir de séance publique. Mais, à la vue des événements qui se compliquaient et s'aggravaient, les députés dispersés dans les bureaux se sont réunis en séance publique sur les trois heures. Les banes de la Montagne étaient déserts; tous les chefs du parti socialiste étaient absents: MM. Lagrange et Pierre Leroux étaient seuls à leur place, avec quelques uns des membres les moins avancés de la Gauche.

A l'ouverture de la séance, M. Odilon Barrot a rendu compte de l'état de Paris; il a annoncé que l'appel aux armes avait été entendu, que de nombreux rassemblements s'étaient formés, mais que le gouvernement, avec le concours de l'Assemblée nationale, saura faire face à tous les dangers. Sur une dépêche de M. le ministre de l'intérieur, M. Odilon Barrot a demandé que l'Assemblée se déclarât en permanence, mit immédiatement Paris en état de siège et autorisât la mise en état de siège de tous les points du territoire de la République où un commencement d'insurrection éclaterait.

MM. Pierre Leroux et Lagrange se sont élevés contre l'état de siège de juin qui a causé tous les maux qui, depuis lors, ont alligé la France. Cette assertion a amené M. Cavaignac à la tribune. Le général a déclaré qu'il aimait la République et que, pour cette raison, il déplorait les fureurs de la Montagne, qui compromettent

le gouvernement républicain; aussi a-t-il appuyé avec énergie la mise en état de siège.

M. Lagrange a protesté contre l'état de siège. M. Charras s'est joint à lui, en prétendant qu'il n'y avait rien de sérieux et qu'il fallait des documents plus certains pour prononcer une telle mesure. M. Dufrane a insisté pour que l'Assemblée examinât d'urgence le projet qui lui était présenté. La Chambre s'est réunie dans ses bureaux. La délibération n'a pas été longue. La commission s'est rassemblée et a choisi M. Gustave de Beaumont pour son rapporteur. M. de Beaumont a proposé à la Chambre, au nom de la commission, de décréter d'urgence la mise en état de siège.

L'état de siège a été voté. L'Assemblée était agitée par les bruits du dehors. On savait que les représentants de la Montagne s'étaient enfermés au Conservatoire des Arts-et-Métiers et qu'ils s'y étaient constitués en une sorte de Convention. C'est au milieu de cette émotion que l'Assemblée a appris qu'un représentant, M. Suchet (du Var), avait été arrêté par des gardes nationaux au moment où il se rendait chez le colonel Forestier pour l'engager à se joindre aux représentants de la Montagne qui siègent en permanence au Conservatoire des Arts-et-Métiers.

On a proposé, vu le cas de flagrant délit, de donner immédiatement l'autorisation de poursuites contre le représentant Suchet.

M. Napoléon Bonaparte a demandé qu'avant d'autoriser les poursuites M. Suchet fût entendu.

Plusieurs membres de la majorité ont fait observer qu'il ne s'agissait pas de juger M. Suchet, mais simplement d'autoriser les poursuites, et qu'on le compromettrait en entendant devant l'Assemblée un préliminaire de débat judiciaire.

L'autorisation de poursuites a été accordée.

On a annoncé l'arrestation de plusieurs représentants de la Montagne, de MM. Pillès et Deville, entre autres.

D'autres bruits encore plus graves circulaient dans les bureaux. On disait que le Gouvernement avait reçu de nombreuses dépêches de préfets annonçant que partout les sociétés secrètes étaient organisées et qu'on n'attendait que le signal de Paris pour tenter un coup en faveur de la République sociale.

A huit heures et demie la séance a été suspendue et il a été décidé que la Chambre se réunirait de nouveau à dix heures du soir.

Minuit.

A la reprise de la séance, à dix heures et demie, l'Assemblée, sans discussion, a autorisé la continuation des poursuites commencées contre les représentants dont les noms suivent, et qui sont à présent les seuls arrêtés:

- MM. Suchet,
- Deville,
- Maigne,
- Fawtier,
- Fargin-Foyolle,
- Pillès,
- Boch,
- et Péricr ou Pelletier.

Nous n'avons pas bien entendu ce dernier nom.

L'Assemblée ayant désiré savoir quelle était la situation de Paris, M. de Falloux, seul ministre présent, a dit qu'à neuf heures et demie l'ordre était rétabli partout, mais que cependant des symptômes d'agitation se manifestaient encore et que la sécurité n'était pas complète.

Quelques instants après M. Lacrosse est venu donner lecture d'un rapport de M. le général Changarnier, en annonçant que ce brave général était rétabli dans le double commandement de la division militaire et de la garde nationale de Paris. Cette déclaration a été accueillie par les applaudissements de l'Assemblée. Le rapport dont M. Lacrosse a donné lecture porte que les factieux rassemblés au Conservatoire des Arts-et-Métiers, qu'on avait entouré de barricades, en avaient été chassés par les troupes de ligne et par les gardes nationaux de la 6^e légion, commandée par un capitaine-rapporteur, dont la conduite mérite les plus grands éloges. L'honorable général ajoute que les barri-

cades, en assez grand nombre, élevées dans la rue Saint-Denis et dans le quartier Saint-Martin, ont été enlevées aussitôt avec un élan et un courage qui auraient pu triompher de plus grands obstacles, mais que néanmoins on a pu juger que les factieux disposaient encore dans Paris de forces considérables.

Il n'y avait plus rien à l'ordre du jour. La Chambre, sans lever la séance, s'est ajournée à demain à dix heures. M. le président du conseil a annoncé qu'il aurait des mesures à soumettre à l'Assemblée par suite des instructions judiciaires commentées.

Les banes de la Montagne, hier si compactes, étaient fort dégarnis. Néanmoins il s'en est élevé des interruptions et des bruits qui prouvent que ce parti n'a pas plus de dignité dans sa défaite que de modération lorsqu'il croit en sa victoire.

(Unifiés.)

On lit ce matin dans le *Moniteur*: « Sur l'ordre du ministre de la justice, des poursuites judiciaires ont été commencées contre les auteurs ou signataires de diverses adresses ou proclamations insérées dans plusieurs journaux de ce jour. »

Le ministre de l'intérieur a fait afficher aujourd'hui, à une heure, l'arrêté suivant:

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

ARRÊTÉ.

Vu les art. 104 et 105 de la Constitution, lesquels sont ainsi conçus:

« Art. 104. La force publique est essentiellement obéissante.

« Art. 105. La force publique, employée pour maintenir l'ordre à l'intérieur, n'agit que sur la réquisition des autorités constituées suivant les règles déterminées par le pouvoir législatif.

« Vu les articles 1er et 7 de la loi sur la garde nationale, du 22 mars 1831, lesquels sont ainsi conçus:

« Art. 1er. Toute délibération prise la garde nationale sur les affaires de la République, du département ou de la commune, est une atteinte à la liberté publique et un délit contre la chose publique et la Constitution.

« Art. 7. Les citoyens ne pourront ni prendre les armes, ni se rassembler en état de garde nationale sans l'ordre des chefs immédiats, ni ceux-ci donner cet ordre sans une réquisition à la tête de la troupe. »

Vu la loi du 7 juin 1848 sur les attroupements, considérant que des convocations illégales ont été adressées à la garde nationale en différents quartiers; que les auteurs de ces convocations, comme ceux qui y obéissent, et qui, hors des conditions de la loi, se réuniraient, seraient en contravention avec les lois précitées.

Arrêté:

L'autorité publique est chargée de veiller à l'exécution des dispositions de la Constitution et des lois précitées, et de dissiper, au besoin par la force, toute réunion, rassemblement ou attroupement qui, après avertissement et sommations régulièrement données, persisteraient dans leur révolte contre la loi.

Fait à Paris, le 13 juin 1849.
Le ministre de l'intérieur,
Signé: DUFAURE.

ÉVÉNEMENTS DE LA JOURNÉE DU 13.

Dans la journée, la garde nationale s'est portée spontanément rue Coq-Héron, aux bureaux du journal le *Peuple*, et a détruit tous les papiers et objets qu'elle y a trouvés.

Un détachement de la 1^{re} légion, sous la conduite d'un commissaire de police, a également investi les bureaux de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, ou une perquisition a été faite.

On attribue la détermination prise par les représentants de la Montagne aux menaces des sociétés secrètes, qui les auraient contraints de tenir des engagements antérieurs sous peine de mort.

On assure que M. Paschal, lieutenant-colonel de la 11^e légion, vient d'être arrêté. On dit que MM. Ledru-Rollin et Félix Pyat avaient été arrêtés, mais qu'ils sont parvenus à s'évader.

M. le général Changarnier, passant ro-

de la Lune au milieu de son état-major, a essuyé un coup de pistolet qu'un homme vêtu en garde nationale a tiré sur lui. Un capitaine de la garde nationale a immédiatement frappé de son épée l'assassin, qui est tombé raide mort.

Nous empruntons les détails suivants à la Patrie :

Les bureaux de l'Assemblée, convoqués à une heure pour s'occuper de plusieurs propositions à l'ordre du jour, ne se sont pas réunis. A midi-trois-quarts, les quelques membres qui se trouvaient dans le Palais-Législatif ont été prévenus qu'il y aurait séance publique, le gouvernement ayant dû prendre des mesures en conséquence de la situation.

Dès onze heures du matin des rassemblements assez considérables se sont formés aux environs du Château-d'Eau pour la manifestation annoncée par quelques journaux.

Vers une heure et demie le rassemblement s'est formé en colonne et s'est acheminé, en poussant de grands cris, par le boulevard, sur l'Assemblée; on distinguait ça et là quelques uniformes de garde nationale, partout, sur le passage de la colonne, les boutiques se fermaient et les curieux répandus sur le trottoir ne s'associaient à la manifestation que par le silence ou des signes non équivoques de surprise ou d'indignation.

A une heure, plusieurs régiments de cavalerie ont défilé sur le pont de la Concorde et ont pris les positions qui leur étaient assignées.

La garde nationale s'est réunie en même temps dans tous ses quartiers, et vers une heure, chaque légion, sous les armes, est venue se mettre à la disposition du général en chef. La garde nationale a pris immédiatement les positions qui lui ont été fixées.

La colonne ayant trouvé une force imposante sur la glace de la Madeleine, a voulu pousser en avant en proférant des cris séditieux.

A ce moment quelques charges de cavalerie ont eu lieu qui ont jeté la confusion dans la colonne; le désordre s'est mis dans les rangs, et gagnant de proche en proche, il s'en est suivi une véritable panique, à la suite de laquelle les débris de la colonne se sont répandus dans les rues adjacentes, en criant: Aux armes!

Nous regrettons vivement d'avoir à constater que quelques gardes nationaux égarés, il est vrai en petit nombre, aient répété ces cris, qui ont expiré sans écho au milieu de la population.

Immédiatement après la dispersion de la colonne, les régiments d'infanterie et de cavalerie qui l'avaient poussée devant eux se sont précipités au pas de course pour empêcher les fuyards de se reformer, et se sont emparés de toute la ligne des boulevards.

De forts détachements d'infanterie et de cavalerie se sont réunis aux pelotons de gardes nationaux placés aux angles de chaque rue pour empêcher les groupes de se reformer et les barricades de se construire; des soldats et des gardes nationaux sont embusqués dans les maisons que l'on considère comme les points stratégiques les plus importants.

A l'heure où nous écrivons, cinq heures, le président de la République, suivi d'un nombreux état-major et d'une escorte de dragons, parcourt les boulevards au milieu des cris de: Vive la République! Vive Napoléon!

A deux heures, M. le général Changarnier, à la tête de deux compagnies de gendarmerie mobile, est parti avec son état-major pour surveiller les mouvements des troupes.

Quelques tentatives de barricades ont eu lieu dans le quartier du Marais; elles ont été immédiatement abandonnées devant l'attitude énergique de la troupe et de la garde nationale.

Les bruits les plus contradictoires ont circulé dans la journée; nous n'avons pas besoin de dire qu'on doit les accueillir avec la plus grande circonspection.

Aucune collision sérieuse ne s'est engagée. On nous assure cependant que quelques coups de feu ont été tirés sur la troupe et sur la garde nationale, notamment sur le 62e de ligne, rue Aumaire, au coin de la rue Jean-Robert.

On assure que de nombreuses arrestations ont été faites.

A trois heures et demie des barricades ont été élevées dans les rues Grenier-Saint-Lazare, Montmorency, Jean-Robert, Cimetière-Saint-Nicolas et Aumaire.

Vers quatre heures les troupes en étaient maîtresses.

Six heures et demie. — Il se confirme que parmi les arrestations faites au conservatoire des Arts-et-Métiers par la garde nationale et la troupe de ligne se trouvent plusieurs représentants de la Montagne.

Ils ont été conduits, partie à l'Assemblée législative, partie à l'état-major de la garde nationale.

On assure que l'idée de construire des barricades pendant la nuit n'est pas abandonnée par les meneurs; toutefois, l'attitude des troupes et de la garde nationale est de nature à rassurer la population et à déconcerter ces projets.

Les généraux membres de l'Assemblée sont en uniforme et parcourent les rangs des troupes qui bivouaquent aux alentours du palais législatif.

L'artillerie, avec son matériel de campagne, stationne devant la grille, du côté

du pont, avec la cavalerie; et sur la place de Bourgogne.

APPEL A LA GARDE NATIONALE.

La Constitution est violée; nous avons la mesure de ce que nous devons attendre d'une politique qui trahit la France et outrage toutes les lois de l'humanité.

Attendu la gravité des circonstances qui nous mènent à la guerre civile, et la férocité jetée à la face de la France républicaine par les démocrates de tous les pays, digne résultat des menées d'un gouvernement anti-républicain;

Nous, délégués de la cinquième légion, engageons, AU NOM DE LA PATRIE EN DANGER, les citoyens appartenant à toutes les légions de la Seine à se réunir aujourd'hui mercredi, à onze heures du matin, au Château-d'Eau, en face de la mairie du cinquième arrondissement, en tenue, sans aucune arme, pour de là nous transporter à l'Assemblée législative, afin de lui rappeler le respect dû à la Constitution dont la défense est confiée au patriotisme de tous les citoyens.

Plus d'hésitation, plus de questions personnelles, en face d'un moment aussi décisif: Joignez-vous à nous, et bientôt, forts de notre conscience, de notre union, de nos droits, nous pourrions nous glorifier d'avoir relevé la dignité de la France aux yeux de l'Europe.

La grande voix du peuple, si puissante lorsqu'il s'agit d'humanité, ne peut rencontrer d'adversaires. Nous aurons rétabli sur ses bases la Constitution, seul boulevard que nous puissions aujourd'hui encore opposer aux efforts réunis de tous les ennemis de la République.

Les membres de la commission exécutive permanente, délégués des membres du comité de la 5e légion.

(Suivent les signatures.)

DERNIÈRES NOUVELLES DE PARIS, 14 JUIN.

Les scellés ont été apposés hier sur les presses du journal le Peuple. — MM. Ledru-Rollin, Boichot et Rattier sont parvenus à s'évader par le jardin du conservatoire des arts-et-métiers. Ledru-Rollin portait une blouse. — On assure que M. Guinand, commandant des artilleurs de la garde nationale, est arrêté. L'artillerie de la garde nationale va, dit-on, être dissoute. — On dit que le gouvernement a reçu de nombreuses dépêches de préfets, annonçant que des sociétés secrètes organisées n'attendaient que le signal de Paris pour proclamer la république sociale.

(Villes et Campagnes.)

ANNONCES NOUVELLES.

Vente de Thés, Café, Vins, ect., — W. D. DUPONT.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.



"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUÉBEC, 6 JUILLET, 1849.

Dépêches Télégraphiques

Transmises pour l'Ami de la Religion,

Arrivée du CANADA.



NOUVELLES D'EUROPE

Jusqu'au 23 Juin.

New-York, 5 juillet 21h. P. M.

Le Canada est arrivé hier à Halifax. Aucune nouvelle commerciale n'a été reçue.

ROME.—Une dépêche télégraphique reçue à Lyon, annonce qu'une partie de l'armée française est entrée dans Rome. Cette nouvelle est du 13, et est contradictoire. Elle dit que les Français ont conservé leurs positions.

On a fait sans succès des menaces aux Romains pour les engager à se rendre. Le 10, une brèche a été ouverte et une partie des troupes françaises est entrée dans la ville. Le 12, le général Oudinot a fait une dernière sommation.

FRANCE.—Un combat sérieux a eu lieu à Lyon, le 15, entre le peuple et les troupes. Il a duré tout le jour. Le 16, le calme était rétabli. On parlait de changements ministériels. On disait qu'un chargé de dépêches du Pape était arrivé à Paris, pour prier le Président de la République d'empêcher le bombardement de Rome. Aux dernières nouvelles, Paris était tranquille. Ledru-Rollin n'avait pas

été arrêté.

HONGRIE.—Les nouvelles sont contradictoires. Il y a eu divers combats dont les détails sont incertains, mais on pense que les résultats en ont été favorables aux Hongrois. Des lettres de Vienne du 16, disent qu'une grande bataille a eu lieu le 13 et le 15, à Rahad, entre les Hongrois et les alliés. Ces derniers auraient été battus et auraient eu 23,000 tués et blessés. On dit que les Magyars ont perdu 8000 hommes. Les papiers officiels de Vienne n'en disent pas un mot.

Bien avec les forces Hongroises, a défait 60,000 Russes qui ont eu un nombre considérable de morts. 200 cosaques ont été fait prisonniers.

ALLEMAGNE.—Les Etats sur les bords du Rhin sont toujours en insurrection. On s'attendait à une bataille.

ANGLETERRE.—CHAMBRE DES LORDS.—Le 19, l'acte d'indemnité du Canada a été discuté. Lord Brougham a fait un long discours dans lequel il a fait la revue de l'histoire du Canada depuis 1762. Il a montré dans tout le cours de ce discours un penchant décidé en faveur du parti ultra-Britannique. Il a terminé en proposant les résolutions suivantes:—

"Que par un acte passé par le parlement du Canada, intitulé acte pour pourvoir à l'indemnité des personnes dans le Bas-Canada, dont les propriétés ont été détruites pendant la rébellion de 1837 et 38, aucune garantie n'est donnée pour empêcher que l'indemnité soit accordée pour les pertes souffertes par ceux qui ont pris part à la dite rébellion."

"Qu'il est juste et nécessaire, soit en recommandant à la législature du Canada d'amender le dit acte, soit par tout autre moyen effectif qui pourra être adopté, de pourvoir à ce qu'une telle garantie soit donnée."

Le Comte Grey répliqua à Lord Brougham. Il dit qu'il ne comprenait pas bien clairement les remarques de sa seigneurie, et qu'il considérait que ces résolutions n'auraient pas pour résultat de ramener la tranquillité en Canada, ni d'y établir un gouvernement solide.

Lord Stanley et Lord Lyndhurst parlèrent à l'appui de ces résolutions contre lesquelles se prononcèrent les Lords Campbell Lansdowne et St. Germain. La Chambre s'étant divisée sur ces résolutions, elles furent négatives par une majorité de 3.

Chambre des Communes.—Les débats sur cette question ont été clos le 15, et l'amendement ayant pour objet de prier la couronne de suspendre la sanction royale jusqu'à ce que certains amendements proposés par la minorité du parlement Canadien aient été adoptés, combattu principalement sur le principe que le parlement impérial n'avait pas le pouvoir d'intervenir dans la législation provinciale, et aussi sur des principes de politique et d'expédition, a été rejeté par 291 contre 150. Majorité contre l'amendement, 141.

Lord Palmerston a envoyé une dépêche à Lord Normanby à Paris lui recommandant de rester neutre sur les affaires de Rome, tout en exprimant le désir que le gouvernement du pape soit caractérisé par sa libéralité.

MONTRAL, 5 Juillet, 7h. P. M.

Farine en meilleure demande. 2,000 quarts de superfine vendus de 20s-9d à 21s. Blé, 4s-6d à 4s-9d. Potasse en demande à 28s à 28-3d. Perlasse, 26s-3d. Fret de la farine à Glasgow, 3s-9 à 4s. Temps pesant et à la pluie: thermomètre 86 à 88 degrés.

NEW-YORK, 2h. P. M.

64 cas et 26 morts du cholera, aujourd'hui, et 84 cas et 24 morts rapportés hier à midi.

Une Mystification.

Nous invitons dans notre dernier numéro, les citoyens de Québec à se rendre à une assemblée convoquée pour hier, à 4 heures, se rattachant au Chemin de Fer de Québec et d'Halifax. La réquisition à Son Honneur le Maire demandant la convocation de cette assemblée, était signée par plus de 300 habitants de Québec. Tout le monde croyait que cette assemblée était convoquée par le comité déjà nommé par les citoyens de cette cité pour aviser aux moyens de mener à bonne fin le Chemin de Fer en question. Hier, l'assemblée a eu lieu, il y avait peu de monde et encore moins de signataires de la réquisition adressée au Maire. Vers quatre heures, M. le Maire a pris le fauteuil et après avoir expliqué le but de l'assemblée, il émit l'opinion que vu le peu de personnes présentes il valait mieux ajourner indéfiniment. M. Hawkins ayant proposé la première motion qui ne contenait qu'une proposition générale. M. le Dr. Morrin a demandé par qui, et en vertu de quelle autorité cette assemblée avait été demandée. Alors un M. Josiah Timmis a dit qu'il était le secrétaire de la compagnie de Melbourne, qu'il était envoyé par cette compagnie Sec. Bref, il devint évident que le susdit M. Timmis était au fond de l'affaire et que l'on avait en vue de faire achever le Chemin de Melbourne par les habitants de cette ville, tout en les faisant se prononcer en faveur du Chemin de Québec à Halifax. Mais l'assemblée a deviné facilement la ruse des Messieurs de Montréal, et a signifié

à M. Timmis de porter ailleurs ses plans et prospectus, en adoptant une motion d'ajournement faite par Dunbar Ross, écrivain, en peu de mots à désarçonné M. Timmis; et a fait une peinture exacte de l'égoïsme des habitants de Montréal.

Les fumeurs des Etats-Unis, viennent d'adopter l'usage des Cigares camphrées, comme spécifique contre le choléra.

On lit dans la Gazette de Québec d'hier:—

"Nous sommes entourés par une population Canadienne-Française qui en 1837, a pris les armes contre ce même gouvernement qui nous repousse maintenant."

Ces quelques lignes contiennent un mensonge malicieux. Une minime, très minime fraction des Canadiens-français a pris les armes en 1837. Mais quand il serait vrai que les Canadiens en masse eussent pris les armes en 1837 contre le gouvernement, cette révolte générale aurait été plus justifiable que celle des Tories de 1849. En 1837, les canadiens étaient depuis des années, insultés, outragés; une oligarchie étrangère au pays, hostile à la race française, gouvernait despotiquement la majorité. En 1849, cette oligarchie qui a perdu les gros sous et les honneurs du pouvoir, qui ne peut se résigner à voir la majorité gouverner la minorité, s'insurge, érie, tempête; menace de s'annexer à la république voisine. Les Tories peuvent bien s'ils le désirent quitter le Canada pour aller habiter la république voisine, personne ne les regrettera. C'est le seul mode d'annexion qui soit en leur pouvoir; car quant à s'annexer en annexant le pays, nous voyons à cela une petite difficulté, c'est qu'il faut que Jean-Baptiste y consente. Or, ce consentement, quoi qu'en disent les trize de l'Avenir renforcés du Moniteur Canadien, n'a pas encore été donné que nous sachions; et il faudra autre chose que le fracas démocratique-socialiste de l'Avenir et de son compère le Moniteur, pour l'obtenir de nos loyaux et honnêtes compatriotes.

Son Excellence, le Gouverneur-Général, avait reçu, à la date du 2 juillet, 310 adresses de félicitations, qui, réunies, donnaient 169,547 signatures. Il faut considérer, dit la Minerve, qu'un grand nombre de ces adresses, n'étaient signées que par des comités de quelques personnes nommés par le public.

DEUX INCENDIES.—Avant hier vers 1 heure, les pompiers furent appelés dans la rue St. Louis où le feu s'était communiqué par le moyen de la cheminée à la couverture d'une maison occupée par les Dames Baby. Le feu fut éteint en peu de temps et les pompiers s'en retournaient, quand la cloche d'alarme les rappela à un autre incendie qui s'était déclarée dans une maison de bois dans la rue du Pont. Leurs efforts bornèrent l'incendie à cette maison, qui appartenait à M. Ls. Boutin tailleur. Elle était assurée pour la somme de £50.

Nous apprenons que l'examen du Pensionnat des Dames Religieuses de l'Hôpital-Général, aura lieu le 19 du courant.

Il paraîtrait d'après les derniers journaux de Montréal, que la nouvelle de l'apparition du choléra asiatique en cette cité est fautive, et que jamais l'état sanitaire de la capitale n'a été meilleur.

L'Hon. F. Hincks a eu une entrevue le 15, avec le ministre des colonies.

Les journaux de Montréal annoncent que la commission pour s'enquérir des pertes causées par la rébellion dans le Bas-Canada en 1837 et 38, est nommée, et que les messieurs suivants la composent, savoir:—MM. Simpson, Hanson, Jacques Viger, Moore et Ovide LeBlanc. La plus grande partie des membres de cette commission faisait partie de la commission nommée en 1845 par le ministère Tory d'aujourd'hui.

Les bruits qui circulaient en cette ville hier, au sujet des promesses des Tories qui avaient, disait la rumeur, arboré le drapeau Yankee, sont entièrement faux. La journée d'hier s'est passée tranquillement à Montréal, et si le pavillon étoilé a été arboré, c'est sans doute dans la cave de quelque bruleur ou liqueur.

Une erreur télégraphique s'est glissée dans les chiffres de la division sur l'amendement de M. Herries dans la Chambre des Communes au sujet de l'acte d'indemnité du Bas-Canada. Le nombre des votants était, 431. Pour l'amendement, 140; CONTRE, 291; MAJORITÉ contre l'amendement, 151.

Nous voyons par l'European Times que diverses sommes ont été accordées à plusieurs officiers généraux de l'armée anglaise, et entre autres, à l'honorable Major

général CHARLES GORE, une somme de £100 par année comme récompense de ses services distingués. A propos, le Major général Gore, va prendre le commandement des forces militaires du Canada-Ouest; son quartier général sera à Kingston.

L'état sanitaire de notre cité est des plus satisfaisants; et la preuve en est que les médecins se plaignent de la rareté des patients. On a prétendu que deux cas de choléra asiatique avaient eu lieu ici hier en effet deux personnes sont mortes hier mais non du choléra.

Il paraîtrait que l'hble M. Hincks est sur le point de terminer favorablement avec les banquiers anglais, des arrangements propres à faire sortir la province de ses difficultés financières.

La Santé Publique à Montréal.

Nous lisons dans la Minerve:—

"Quoi qu'en disent les alarmistes, qui se trouvent surtout parmi certains médecins, l'état sanitaire de la cité est très satisfaisant. Il y a à la vérité plusieurs cas de diarrhée assez sévères et qui ont même été funestes pour quelques uns, mais c'est seulement des personnes intempérantes, ou qui avaient commis quelques excès qui ont succombés."

Il y a moins de maladies en ville cette année, que l'an dernier à pareille époque ou du moins moins de décès, et en voici la preuve: en 1848 le nombre de sépultures à l'église paroissiale a été de 47, du 25 au 30 juin, cette année, même époque, le nombre ne s'est élevé qu'à 45 dont 23 enfants, moins cette année 2."

Manque de succès dans la recherche de sir J. Franklin par Sir J. Richardson.

Nous tirons les renseignements qui suivent des journaux anglais de cette ville; la lettre était livrée au Herald:—

Fort Simpson, Rivière McKenzie, 4 octobre 1848.

Cher Monsieur.—Ayant mentionné, dans la lettre que je vous adressai du portage de la Loche, en juillet dernier, que j'avais rencontré Sir John Richardson, se rendant à la Côte, je saisis cette occasion pour vous informer qu'il est arrivé sain et sauf, le 17 septembre, à ses quartiers d'hiver sur le Lac du Grand Ours. Il a vu et examiné les côtes de l'Arctique depuis l'embouchure de la rivière Mc-Kenzie jusqu'à celle de Copernic, mais il n'a pu découvrir nuls vestiges de naufrage, ni apprendre que Sir John Franklin ait été vu par les nombreuses bandes d'Esquimaux qu'il a rencontrés dans son voyage.

Je demeure, cher Monsieur, votre sincère ami,

M. McPHERSON.

L'extrait suivant a été publié dans la Gazette de jeudi. Il est du même lieu et de la même date:

"Dix-huit hommes de l'expédition (de Sir John Richardson) sont arrivés à hier, venant du Fort Confidence, envoyés pour y demeurer pendant l'hiver, et comme Sir Richardson est pour expédier quelque chose directement au Canada, je saisis la présente occasion pour vous envoyer quelques lignes. Ils ont longé la côte depuis la bouche de la Rivière McKenzie jusqu'à Copernic, mais pas un vestige ou un mot de Sir John Franklin, ou quelque autre, si ce n'est des Esquimaux, qu'ils ont vu en grands nombre. Un grand parti de ces vagabonds audacieux rencontrèrent l'expédition à l'embouchure de la Rivière McKenzie, et, comme dans une occasion précédente, voulurent les capturer ainsi que les bateaux et tout ce qu'il y avait dedans. Mais il ne s'en suivit rien de sérieux. Sir John doit se rendre au Canada aussitôt que la débacle du McKenzie aura eu lieu le printemps prochain.—Minerve."

On écrit de Percé au Journal en date du 19 juin:—

"La pêche est abondante à Percé; mais les grains souffrent dans la terre. Depuis 8 jours passés, il fait une sécheresse extraordinaire. Nous sommes tellement enveloppés d'une fumée épaisse causée par le feu dans les bois qu'on peut à peine distinguer les maisons de nos voisins."

TABLEAU

Des produits reçus et exportés depuis l'ouverture de la navigation jusqu'au 29 juin, cette année, à Montréal.

		RECUS.	EXPORTES
Alcalis,	quart,	11,973	8,465
Fleur,	"	272,763	73,759
Blé,	minot,	131,154	400
Lard,	quart,	13,059	640
Bœuf,	"	403	465
Saindoux,	tinettes,	2,721	30
Beurre,	"	2,412	15
Orges,	minot,	762	15
Pois,	"	33,081	58,415
Farine d'avoine,	quart,	5,368	10,911
Avoine,	minot,	1,922	500
Blé d'Inde,	"	22,761	
Fèves,	"		

Le prix du fret de la fleur, pour Liverpool, est de 3s-9d. à 4s.

REMARQUES.—Les transactions sont peu importantes à Montréal. Les pois ne se

vendent pas. L'avoine est en grande demande pour l'exportation vers les Etats-Unis. Blé d'Inde, point de vente.

VENTES PAR LE SHERIFF.

DISTRICT DE QUÉBEC. Juillet 1849. L. H. Lafontaine vs. François Rancour fils. Un emplacement, faubourg St. Louis, rue Lacheprotière, de 40 pieds sur 63. Vente le 9 juillet.

Vente par Encan. Par W. D. Dupont.

Vente de Thés, Café, Fins, etc., etc. PAR ENCAN. Il sera vendu, aujourd'hui, le 6 JUILLET, aux magasins de MM LEMESURIER, TILSTONE & CIE, à DEUX heures

PAR ENCAN

Sera rendu MARDI, le 10 juillet prochain, le TERRAIN de l'ancienne maison d'école du Faubourg St. Jean, située au coin des rues Richelieu et St. Augustin, contenant 67 PIÈDES de front sur 60 pieds de profondeur.

Chs. Baillargé.

PRATIQUE et enseigne. L'Architecture, l'Arpentage, et le Génie Civil. Rue St. François, No. 12. Québec, 4 Juillet 1849.

VINS FRANÇAIS.

LES Soussignés viennent de recevoir par le navire l'Océan, venu directement de Bordeaux à Québec, une grande quantité de VINS FRANÇAIS en caisses et en fûts, consistant en : ST. JULIEN, ST. ESTAFÉ, MONFERRAND, BOURG, SAUTERNES, GRAVES, CÉrons, LIQUEURS de la Martinique, de Bordeaux, VINS de la Champagne, SILLERY gd. Mousseux, VERZENAY, do VILLEDOMANGE, MAREUIL. J. & O. CREMAZIE. Québec, 4 juin, 1849.

PAPIER à DESSIN.

LES Soussignés ont reçu de Paris et offrent en vente un assortiment des meilleurs PAPIERS à DESSIN Français tels que : Grand Monde Mécanique, Grand Aigle, Pelure blanche, Do de Dioptrique, Colombier, Jésus, Grand Raisin Dioptrique, Grand Aigle velin, Do de vergé, Grand Raisin velin. Cartons Bristol de toutes grandeurs et qualités. J. & O. CREMAZIE. Québec, 4 juin, 1849.

J. & O. CREMAZIE.

Articles de Fantaisie. LES Soussignés ont reçu par le Douglas de Londres, un assortiment considérable d'Articles de Goût se composant de Porte-monnaie en Nacre de Perle incrusté en argent, Ditto en Papier mâché, Souvenirs en Nacre de perle ciselé, sur fond de velours, Bourses mécaniques, objets en Albâtre, Eventails riches, Bracelets, Agrafes, Livres de Prières richement reliés en velours, &c., &c. J. & O. CREMAZIE. Québec, 4 juin 1849.

J. & O. CREMAZIE.

Guitares Françaises. DE la manufacture de Hussen et Duchêne, à Paris, à vendre par les Soussignés. AUSSI. Cordes françaises pour Guitares et pour violon. J. & O. CREMAZIE. Québec, 4 juin, 1849.

Paniers Français en Osier.

CORDES DE VIOLON, etc. LES Soussignés viennent de recevoir par le navire Océan, venu directement de Bordeaux à Québec, une grande variété de Paniers, Corbeilles, Gibecières, Paniers pour la pêche, &c., &c. J. & O. CREMAZIE. Québec, 4 juin, 1849.

J. & O. CREMAZIE.

Nouvel Etablissement. LE Soussigné à l'honneur d'informer le public qu'il a ouvert un établissement comme

IMPRIMEUR LBRAIRE ET PAPETIER, RUE BUADE, 9 RUE BUADE, Haute-Ville, Haute-Ville, QUÉBEC. Il vient de recevoir par le CANADA, de Glasgow, un assortiment considérable consistant en PAPIER de toutes qualités et descriptions, Plumes d'acier, de Gilt et de Perry, en cartes et en boîtes, Plumes de Cigne et d'Oie, Enveloppes, Cire à cacheter, Encres, Encierres, Papiers portatifs, Porte-fouilles Papier à musique, Carton, Dessin de Londres, Cartes, Plumes d'Or, etc., et autres articles de goût et d'utilité trop nombreux à détailler dont un catalogue sera publié dans le cours de la semaine.

Une grande variété de LIVRES d'ÉCOLES, Dictionnaires, Atlas, Cahiers. Le soussigné espère par sa longue expérience dans cette branche de commerce, acquise dans un des plus anciens établissements, et par une stricte attention aux affaires mériter une part du patronage public. J. T. BROUSSEAU. Québec, 28 mai, 1849.

Maintenant en débarquement, et à vendre par le soussigné. HUILE DE LIN, double bouillie. BRIQUES A FEU marquées " carr. " GENÈVRE de " Deukuyper " CHARBON de Smith, double criblé. C. E. LEVEY et Cie. Québec, 2 juillet 1849.

SOUSSIONS pour la construction d'une Eglise. A dater de ce jour jusqu'au 14 juillet prochain il des propositions seront reçues pour la construction d'une Eglise et sacristie dans la paroisse de St. Roch des Aulniers. Pour plus ample information s'adresser aux syndics nommés pour la construction de ces bâtisses, parmi les quels sont J. B. Dupuis, P. Méville, L. M. Morin, C. Souliard, écr. Jos. Maré et le soussigné. A. MORIN. St. Roch des Aulniers 1 juillet 1849.

PIANO A VENDRE. UNE personne désire vendre un PIANO, de la manufacture de Cheapside, & Cie de Londres, pour la somme de 214 seulement. S'adresser au bureau de ce journal. Québec, 18 juin 1849.

GLACE! GLACE! GLACE! LE Soussigné ayant une abondante PROVISION de GLACE, est prêt à en fournir aux familles et aux bureaux à un prix raisonnable. Prix au magasin, un SOL la livre. R. BACK. No. 48 rue St. Pierre. N. B. Il a toujours en main une variété de Biscuits frais. Québec, 30 mai 1849.

PERDUE. UN portefeuille rouge, avec une agrafe de fer-blanc, à été perdu, hier, depuis le parc jusqu'à la brasserie de M. McCallum; il contenait la somme de £22 5s. en billets de banques, 3 piastres en pièces de trente sous, et 4 gros sous, avec plusieurs autres papiers peu importants. Le propriétaire donnera \$10 à quiconque le remettra au bureau de ce journal. Québec, 22 juin 1849.

RAFFLE D'UNE MACHINE ELECTRIQUE.

Le produit de cette raffle est destiné à la mission de la Colombie. On invite les personnes qui seraient disposées à courir la chance de gagner cette machine qui n'est pas sans valeur et même temps qu'elles feraient une bonne œuvre, à inscrire leurs noms au bureau de ce journal. Le prix de chaque billet sera de 25 cts. La raffle aura lieu au Séminaire aussitôt que la liste sera remplie, et l'on donnera alors avis du jour et de l'heure de la raffle. Québec, 18 juin 1849.

AVIS. LE SOUSSIGNÉ a commencé comme Entrepreneur et Courtier, dans la grande bâtisse formant le coin des Rues St. JACQUES et St. PIERRE, ci-devant occupée par MM J. & J. M. FRASER. Effets de toutes sortes seront reçus pour emmagasinage à des taux extrêmement bas; il sera fait des avances modérées sur les dépôts, si on l'exige. Chas. A HOLT. Québec, 11 mai 1849.

AVIS AUX FABRIQUES & AUX CONGREGATIONS DE L'IMMACULEE CONCEPTION. A VENDRE. AU plus bas prix possible un superbe TABLEAU d'ÉGLISE représentant l'Immaculée Conception, d'après "Murillo." Ce Tableau d'une grande habileté d'exécution et d'une ressemblance parfaite, avec l'original déposé au-dessus du grand Autel de la Cathédrale de Québec est tout récemment sorti de l'Atelier de M. Jos. Légaré, artiste. La hauteur du tableau est d'environ 10 pieds et demi, sur 7 de largeur. S'adresser, par lettre affranchie, au bureau de l'Ami de la Religion et de la Patrie. Québec, 1er juin 1849.

INSTITUTEUR DEMANDÉ. UN Instituteur qualifié à tenir une Ecole-Modèle et capable d'enseigner le français et l'anglais, trouvera de l'emploi en s'adressant aux Commissaires d'écoles de la paroisse de St. Henri de La.zon. ou à ce bureau. Québec, 6 juin 1849.

EMPLACEMENTS et Maisons à vendre, ANT. A. PARANT, jr. Québec, 4 juin 1849.

PLACES A LOUER. 2 PLACES à Louer dans le Banc, No. 4 dans la Nef, rang du milieu, côté de l'Évangile, S'adresser à J. T. BROUSSEAU. Québec, 2 juillet 1849. No. 9 Rue Buade.

JOS GAUVIN, No. 1. Rue La Fabrique, Haute-Ville, QUÉBEC. LE Soussigné prend la liberté d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient d'ouvrir un magasin de Quincallerie et Ferronnerie. dans la maison ci-devant occupée par M. Labrie. Son fonds de magasin est au complet, et il ose assurer qu'on trouvera chez lui tous les effets dont on aura besoin, à des prix très modérés. L'expérience qu'il a acquise dans cette branche de commerce, et la ponctualité avec laquelle les pratiques seront servies, devront lui mériter une part du patronage public. Rue La Fabrique. Vis-à-vis le magasin de M. Boisseau. JOS. GAUVIN. Québec, 25 mai 1849.

Bureau du prêt aux Incendies. HOTEL DU PARLEMENT. Québec, 1er juin 1849.

AVIS est par le présent donné à ceux des Incendies qui n'ont pas encore payé l'intérêt échu qu'ils doivent en vertu de leurs obligations du 1er décembre 1847 et 1848, qu'ils aient à payer immédiatement au soussigné, sinon et pass-é le 1er juillet prochain ils seront tout indistinctement poursuivis. FELIX GLACKEMEYER.

Digne d'attention. Voulez-vous conserver votre santé, citoyens de Québec? Voulez-vous vous tenir en garde contre la maladie qui est attendue dans le pays? TRAITES comme les citoyens de Montréal: buvez de l'Eau de Plantagenet. Vous verrez par les nombreux certificats des premiers médecins de Montréal, qui est absolument nécessaire de faire usage de cette Eau dans ce temps-ci. Il s'en est vendu dans les trois dépôts à Montréal, depuis le 3 mai au 18 Juin, 11,500 gallons. Aussi les noms de 45 médecins s'accordent-ils à dire que la cité de Montréal n'a jamais été dans un état de salubrité plus satisfaisant qu'il ne l'est actuellement. Le propriétaire de cette Eau a en sa possession au-dessus de 300 certificats des premières familles de Montréal, des cures merveilleuses obtenues par l'usage des Eaux de Plantagenet, et dont il est prêt à les montrer à ceux qui le désirent. Voici les noms de plusieurs médecins de Montréal, qui ont donné leur certificat en faveur de cette eau; que le public en juge par lui-même. Drs. W. Nelson, Drs. E. H. Trudel, J. G. Bibaud, H. Mount, J. E. Coderre, Alex. McCulloch, J. L. Leprohon, R. L. McDonnell, L. U. Masson, J. Crawford, P. E. Picault, F. Badgley, W. Fraser, A. Hall, G. W. Campbell, S. C. Sewell, L. F. Tavernier, P. J. Lecluc. DIRECTION.—Prenez en une bouteille avant déjeuner et une autre après-midi. Eau fraîche, 2 fois par semaine, à Québec, au dépôt, Rue Desjardins, No. 1. Haute-Ville. Québec, 2 juillet, 1849.

Eaux Minérales DE PLANTAGENET. LE soussigné ayant été nommé seul agent à Québec pour la vente de ces Eaux célèbres, à l'honneur d'informer les citoyens de Québec et le public en général qu'il vient d'ouvrir un dépôt à

L'HOTEL DE HAYTER, ci-devant de VANNOVOUS N° 1 rue des Jardins, Haute-Ville, où il est maintenant prêt à recevoir et à exécuter tous ordres dont le public voudra bien le favoriser. Prix 1s. le gallon; 3s. la douzaine de bouteilles. P. ADHEMAR, Agent. Québec, 25 juin 1849.

Avis a ceux qui doutent.

ANALYSE des eaux des sources de Plantagenet. LES EAUX MINÉRALES DES SOURCES DE PLANTAGENET sont fortement salines et contiennent une quantité considérable des composés de BROME et d'IODE auxquels cette classe d'eaux sont redevables d'une très grande partie de leur VERTU MÉDICINALE. Elles contiennent en outre une grande proportion de magnésie à l'état de Bicarbonate en solution. J'ai soumis à une analyse minutieuse une quantité des eaux que le propriétaire M. CH. LA ROCQUE m'a procurées et j'ai obtenu les résultats suivants: Un livre (avoir du poids) pesant 7,000 grains contient: Grains. Chlorure de soude 81,66200 Chlorure de potasse 72808 Chlorure de chaux 95180 Chlorure de magnésie 1,71654 Bromure de magnésie 65635 Iodure de magnésie 63689 Carbonate de chaux 6,23301 Carbonate de magnésie 6,23301 Carbonate de fer 06748 Silice 49000 Total des ingrédients solides 92,17607 Eau 6,90782323 7000,00000

La pesanteur spécifique de l'eau est 1006,377 Contenant eau pure 1000. Comme je n'ai pas recueilli l'eau à la source, je ne puis déterminer la quantité d'acide carbonique qu'elle contient mais cette quantité paraît être considérable. T. S. HUNT Chimiste de la Commission Géologique. Bureau de Plnsq. Gél., Montréal, 5 avril 1849.

DIRECTION. Boire une bouteille avant déjeuner et une bouteille dans l'après-midi. Les personnes qui visitent les sources pour leur santé en boivent souvent 2 gallons par jour. REMARQUES. Il est impossible de publier tous les certificats donnés à Montréal, depuis quelque temps, au propriétaire des Sources de Plantagenet. On publie seulement ceux dont les noms sont les plus connus. Dans le courant du mois, le public verra le grand nombre de médecins qui ont donné des certificats en faveur de ces Eaux. Des certificats nouveaux sont donnés tous les jours, non pas de personnes éloignées, mais de Montréal même. CHOLÉRA.

En buvant de l'eau de Plantagenet le public n'a rien à craindre du choléra.

CERTIFICATS DES MÉDECINS DE MONTREAL.

Montréal, 17 Avril 1849. L'analyse des eaux de Plantagenet m'ayant été soumise telle que faite par M. Hunt chimiste de la commission géologique, je considère que l'eau présente une combinaison et un agent médicamenteux précieux qui la rend admirablement propre à la commander contre plusieurs maladies. On la trouvera capable d'aider à une indication laxative, anti-acide et altérante, et avec de tels objets en vue elle deviendra précieuse dans les scorbutiques, dans les formes cutanées de rhumatisme et de goutte, dans les maladies urinaires où un traitement idéal pour être utile dans qu'on dérangeant particulièrement l'estomac dans ce dernier cas sa puissance anti-acide et altérante, devra rendre de grands services. Les quantités d'Iode de Brome et de Magnésie me paraissent considérables, et en conséquence donnent une grande importance à l'eau de Plantagenet dans les maladies où ces agents actifs sont surtout employés. Ayant, en plusieurs occasions, employé les eaux dans ma pratique privée je puis certifier que son action sur les intestins n'est nullement irritante. A. HALL, M. D. Professeur de chimie, Collège McGill. Depuis que j'ai vu l'analyse de l'eau Minérale de Plantagenet faite par M. Hunt je l'ai considérée comme un agent médicamenteux précieux et l'ai recommandée dans un grand nombre de cas où je pensais que les principes salins et autres ingrédients qu'elle contient, seraient utiles à mes malades. M. McCALLOCH, M. D. Professeur d'accouchement etc à l'université du collège McGill. Montréal, le 5 avril 1849.

Le propriétaire de sources salines de Plantagenet, M. Chs. LaRoche m'a demandé mon opinion sur l'efficacité de cette eau. Je l'ai récemment employée dans des cas chroniques de dyspepsie avec un avantage décisif. J'ai trouvé qu'elle agit sur l'appétit et agit doucement comme laxatif. D'après leur composition démontrée dans l'analyse faite par T. S. Hunt etc., je la crois capable d'exercer une influence favorable sur le foie et les reins. HY. MOUNT, M. R. C. S. L. Montréal, 31 mars 1849.

Une analyse des eaux Minérales de Plantagenet ayant été soumise à ma considération, je crois pouvoir en toute confiance recommander ces eaux au public comme très utiles dans certaines maladies chroniques de l'estomac, du foie et des autres viscères abdominaux, de même que dans la goutte et le rhumatisme. Comme altérants, elles peuvent encore être employées avec avantage dans les hydopies, surtout si l'on prend en considération leur action diaphorétique et diurétique. Enfin elles pourraient être utiles dans le choléra, où leurs propriétés anti-acide et anti-émétique. Un avantage qu'elles ont sur toutes les drogues patentes que l'on débite en si grande profusion au public; c'est, qu'elles ne peuvent être que rarement nuisibles, tandis que les premières (contenant, pour la plupart, des substances dont l'action sur l'économie animale est très puissante, tels que le bichlorure de mercure et différentes préparations d'antimoine, de plomb, d'iode et d'argent, et cela à fortes doses) peuvent être très préjudiciables dans une infinité de cas. L. F. TAVERNIER.

Montréal, 29 avril 1849. Monsieur—Vous m'avez témoigné le désir d'avoir mon attestation sur les vertus médicinales de l'Eau de Plantagenet, je me rends bien volontiers à votre demande et suis heureux de vous exprimer la confiance que j'ai sur l'efficacité et l'influence heureuse qu'elle détermine sur l'issue de plusieurs maladies obscures, contre lesquelles la thérapeutique la plus rationnelle a échoué. Les différents éléments salins qui rentrent dans la composition de cette eau, sont de nature à m'autoriser, à la recommander spécialement dans les rhumatismes, les affections scorbutiques profondes et constitutionnelles; les tumeurs blanches, les névralgies et plus particulièrement la sciatique. Les personnes chez lesquelles les fonctions de l'estomac ont été perturbées par suite de l'usage immodéré des boissons alcooliques, y trouveront un excellent correctif, bien propre à rétablir le ton de cet organe et l'harmonie des fonctions, de l'économie en général. Agréé Monsieur, J. L. LEPROHON, M. D.

Montréal, 17 Avril 1849. Mon cher ami.—En remerciement des eaux Minérales de Plantagenet, que vous avez eu la bonté de m'envoyer, et dont j'ai fait l'usage dans plusieurs cas de dyspepsie, et Rhumatisme etc., etc. Je suis heureux de pouvoir vous dire, que ces eaux sont un bienfait à la nature, et qu'elles doivent être recommandées à nos Habitants des Campagnes surtout, comme remède avantageux et à bon marché. J'ai conseillé à des femmes enceintes, sujettes à la constipation d'en faire usage, et elles se sont trouvées très bien. Elles ont aussi guéri deux dames sujettes aux fleurs blanches qui en ont fait usage sur ma recommandation. Je ne doute pas que dans le choléra, d'après l'analyse qu'en vient d'être faite par T. S. Hunt, Chimiste, qu'elles seront très utiles, surtout si on a le soin de s'en servir comme préservatif, et de se purger d'avance avec ces eaux. L. H. MASSON, M. D. 27 mai, 1849.

J'ai recommandé à plusieurs de mes patients de faire usage des Eaux des Sources de Plantagenet, et ils s'en sont invariablement bien trouvés; répondant à l'action de l'estomac, excitant l'appétit, agissant légèrement mais efficacement sur les pommions et les intestins, spécialement sur ces derniers. Les invalides s'y attachent beaucoup. WOLFRÉD NELSON, M. D. Montréal, 21 mars 1849.

Mr. CHARLES LA ROCHE m'ayant soumis l'analyse des Eaux de Plantagenet faite par T. S. HUNT, chimiste, et me demandant mon opinion, je dirai que la proportion et la combinaison des ingrédients qui entrent dans leur composition, doivent admirablement les adapter à un traitement de la goutte, de la gravelle, des rhumatismes, de quelques maladies du foie, de la dyspepsie, de l'Hydropsie, et de toutes les espèces de scorbutiques, excepté la consoupe. Quand à son usage dans le choléra dont M. L. a quelques certificats importants et respectables, il est digne de remarque que le traitement suivi du choléra acquiert beaucoup de faveur en Europe, des statistiques semblent prouver sa supériorité. Si tel est le cas, nous avons dans les Eaux de Plantagenet, une excellente combinaison des mains de la nature. (Signé) S. C. SEWELL, M. D. Professeur de matière médicale au Collège McGill. Montréal, 29 mars 1849.

Pour répondre au désir que vos m'avez témoigné de connaître mon opinion sur les effets et l'utilité des Eaux de Plantagenet, je n'hésite pas à dire que d'après l'analyse qui en a été faite par M. T. S. Hunt chimiste de la Commission Géologique, et à raison de leurs propriétés toniques, altérantes, diurétiques et purgatives qu'ils contiennent de leurs parties constituantes, elles doivent être avantageuses, suivant le mode d'administration, dans le traitement du rhumatisme, de la goutte, de certaines dyspepsies et affections du foie, des scorbutiques, des hydopies et de plusieurs autres maladies, lorsqu'elles sont employées d'une manière judicieuse. Des médicaments de cette nature sont de beaucoup préférables, selon moi, à une foule d'autres, qui nous viennent de partout, dont la composition, et conséquemment les propriétés ne sont point connues, et qu'on ne se fait pas scrupule, cependant, de recommander, sans discernement, dans la curation de toutes les maladies. Le témoignage qu'on a donné en faveur des Eaux contre le choléra me paraît mériter l'attention. Cette médication offre beaucoup d'analogie avec celle préconisée en 1832 par le Dr. Stevens et l'une des plus fécondes en résultats satisfaisants. Votre, etc. J. G. BIBAUD, M. D. Prof. d'Anatomie, Ec de Méd. de Montréal. 31 mars 1849.

Ayant examiné l'analyse faite par T. S. Hunt, chimiste, des Eaux Minérales des Sources de Plantagenet, je dois à la justice de dire que, d'après leur composition, elles peuvent être employées avec avantage dans la dyspepsie, le rhumatisme les maladies nerveuses, les fièvres bilieuses, l'Hydropsie, les hémorrhoides, la constipation, le scorbut, les scorbutiques, etc., etc. Plusieurs de mes malades à qui je les ai recommandés pour la dysurie et la dysenterie, en ont retiré un avantage bien marqué. Je ne doute pas qu'elles puissent être utiles dans le choléra surtout, si on l'emploie comme préservatif en se purgeant d'avance et dans le début de la maladie. E. H. TRUDELL, M. D. Montréal, le 10 avril 1849.

D'après l'analyse des sources de Plantagenet par Mr. Hunt. L'eau de Plantagenet paraît bien adoptée comme étant médicamenteuse contre le plus grand nombre de ces maladies chroniques et de ces dérangements dans lesquels les parties salines du sang sont ou diminuées de quantité ou détériorées dans leur qualité, contenant les plus importantes de ces substances combinées par la nature ou en forme agréable à prendre. Et pour la même raison elle paraît bien adoptée pour neutraliser les effets pernicieux des poisons contagieux, et miasmatiques sur le sang et en conséquence elle sera vraisemblablement utile durant l'existence des fièvres épidémiques et contagieuses, l'influenza et le choléra. Quant aux propriétés médicinales de l'eau de Plantagenet dans la dernière de ces maladies, on a déjà le témoignage de l'expérience. W. FRASER, M. D. Professeur de médecine au collège McGill. Montréal, 23 avril 1849.

Monsieur.—Après avoir pris connaissance d'un avis émis par vous dans quelques journaux de cette ville, par lequel vous faites connaître le résultat de l'analyse des eaux minérales des sources

de Plantagenet, par M. Hunt, Chimiste, je crois...

D'après l'analyse de l'eau de Plantagenet faite par T. S. Hunt...

Professeur de clinique médicale et chirurgicale au collège McGill.

Montréal, le 14 avril 1849.

Il n'y a que quelques semaines de plus la publication de l'analyse de M. Hunt...

GEO. W. CAMPBELL, M. D. Professeur de chirurgie au collège McGill.

D'après l'analyse de l'eau de Plantagenet faite par M. Hunt...

B. L. MACDONALD, M. D. Professeur de médecine au Collège McGill.

Montréal, 10 Avril 1849.

Monsieur, L'analyse de l'eau de Plantagenet, fournie par M. Hunt...

FRANCIS BADGLY, M. D. Professeur de Médecine Clinique à l'Hôpital Général.

AUTRES CERTIFICATS.

Je suis prêt à déclarer sous serment que j'ai eu une jambe et un pied enflés...

DAME JULIE GELINEAU. Rigaud, 15 sept. 1848.

Je certifie que pendant 3 à 4 ans, j'ai eu une douleur aiguë dans le côté et que j'ai eu un essai de différents remèdes...

DANIEL ALLEGAY. Depuis huit mois je crachais le sang...

AUGUSTIN LAFLAMME. Montréal, 15 août 1849.

Guérison Extraordinaire. Je certifie que mon épouse, depuis trois années, a été bien malade...

H. LAURIN. Montréal, 4 sept. 1848.

Je dirai sous serment que quand je laisse de boire de l'eau de la source minérale de Plantagenet...

PAUL SABOURIN. Plantagenet 8 août 1848.

Dundee, 1^{er} août 1848.

C'est avec beaucoup de plaisir que j'ai l'attention publique sur les Eaux minérales de Plantagenet...

L. H. MASSON, M. D. North Lancaster, 25 juillet, 1848.

Je soussigné, certifie que plusieurs personnes, à ma connaissance, ayant fait usage de l'Eau de la source minérale de Plantagenet...

DR. M. P. LEDUC. Je certifie que ma femme, trois de mes enfants et moi...

LS. THOMAS. Petite Nation, 21 juillet, 1848.

J'éprouve un grand plaisir à appeler l'attention publique sur les Eaux minérales de Plantagenet...

H. J. HARRIS. Montréal, 9 septembre 1848.

Ayant été dernièrement retenu dans ma chambre pendant deux jours, par des douleurs que je ressentais dans tout le corps...

W. KEARNES, J. P. Plantagenet, 11 août 1848.

Je certifie, que depuis plusieurs années je souffrais horriblement de douleurs rhumatismales...

JEAN-BAPTISTE LÉCUYER, Chlt. Plantagenet, 11 août 1848.

Je soussigné certifie que j'ai été malade pendant dix-huit mois; que j'ai été dans une faiblesse continuelle...

MARGUERITE PILON. Plantagenet, 11 août 1848.

Je certifie par les présentes que j'ai fait usage, durant peu de temps, des eaux minérales de Plantagenet...

JOHN McDONALD. GUERISON EXTRAORDINAIRE.

Je certifie que depuis que j'ai eu le choléra je suis resté infirme de mes jambes et même sourd...

P. S. T. CONRY, J. P. Brook, 1^{er} novembre, 1848.

Je suis heureux de faire savoir au public que j'ai eu un accès de choléra il y a 30 ans...

S. S. BELLENGER, Montréal, 15 Avril 1848.

Je certifie que j'ai souffert horriblement de Rhumatisme depuis bien longtemps et que depuis que je bois l'eau de Plantagenet je suis mieux.

LOUIS PLANONDON, Montréal.

Ceci est pour certifier que les eaux minérales de Plantagenet ont été en usage dans ma famille et le voisinage...

WM. DOYLE, J. P. Petite Nation, 23 septembre 1848.

Choléra guéri par les Eaux de Plantagenet. Je soussigné désirant donner mon témoignage...

Je soussigné, atteste que le certificat ci-dessus, de J. S. Cameron, est correct...

Je soussigné, atteste que le certificat ci-dessus, de J. S. Cameron, est correct...

Je suis M. etc., e. c. J. S. CAMERON. St. Laurent, 9 janvier 1849.

Le certificat suivant, à l'appui de ce que dit J. S. Cameron, est fait par M. Dorval, écrivain de Québec...

Je soussigné, atteste que le certificat ci-dessus, de J. S. Cameron, est correct...

Je soussigné, atteste que le certificat ci-dessus, de J. S. Cameron, est correct...

Conseiller de ville, Québec. Montréal, 21 Mars 1849.

Témoignage en faveur des Eaux de Plantagenet.

Je soussigné, certifie que depuis plus d'un an et demi, je souffrais cruellement de Dyspepsie et de constipation...

(Signé) J. BELL, N. P. Montréal, le 16 janvier 1849.

AGENTS POUR MONTREAL, DR. PICAUT.

Au coin des rues Notre-Dame et Bonsecours. HOTEL QUEBEC, Rue St. Paul.

QUÉBEC.—Dépot Rue-Desjardins, No. 1, Haute Ville. J. HAYTER, Agent.

RICHARD J. SHAW,

Nouveau magasin de Quincaille, RUE ST. PAUL, No. 55, PRES DU MARCHE.

Importateur de Londres, Birmingham, Sheffield et des tats Unis.

PEINTURES, HUILES, TEREBENTINE, VITRES, SOUFFLETS DE SMITH, FUSILS, PISTOLETS, HACHES, TOILE, COUPELLERIE, COULEURS, VERNIS, ENCLUMEZ, VIS, POUFRE & PLOMB, CHAINES, CORDAGEZ, OUTILS DE MENUISIER, ARTICLES EN METAL BRITANNIQUE, & C.



R. J. SHAW informe le public qu'il vient d'ouvrir son ETABLISSEMENT avec assortiment complètement nouveau...

Grande réduction dans le prix des BOTTES & SOULIFES.

POUR ARGENT COMPTANT. MAGASIN EN GROS ET DÉTAIL. NO. 12, RUE BUADE, HAUTE-VILLE, QUEBEC.

THOS. COWAN AYANT loué le vaste magasin ci-devant occupé par MM. W. S. Henderson & cie...

pendant le temps où les gages étaient bas, une quantité considérable d'articles élégants...

T. C. a adopté cette manière de faire des affaires en conséquence de la difficulté de faire rentrer les dettes...

DÉPÔT DE MONTRES ET D'HORLOGES AMERICAINES. No. 9 RUE SOUS-LE-FORT, BASSE-VILLE.

AVIS. VENTE du soir par le soussigné, de Marchandises Sèches, Hardes faites, Quincaille etc etc...

Conditions.—COMPTANT. P. O'DOUD, E. & C. Québec, 16 mai 1849.

W. H. ASHWORTH & C. ÉTABLISSEMENT DE

Chapeaux et de Fourrures, 22, RUE FABRIQUE, QUEBEC.

INFORMER respectueusement leurs amis et le public en général, qu'ils ont reçu via New-York, un grand et superbe ASSORTIMENT de CHAPEAUX...

Chapeaux de Gutta Percha velouté, dont ils ont reçu quelques caisses dans le dernier goût de Paris...

Meilleur CASTORS de Conper et Cie, de Londres; Chapeaux moyens et communs de Castor et de Satin...

Meilleur castor, auparavant 30s, maintenant 20s. Chapeaux à patente, teint à la vapeur, 20s, 15s.

Do Double velouté, 15s, 8s-9d. Chapeaux forts et imperméables, 10s, 6s-6d à 5s.

Chapeaux de Satin depuis 5s et au-dessus. Constamment en main, Chapeaux à calotte haute et basse...

CHAPEAUX D'AMAZONE, Gasquettes de drap, Navales, Militaires et de gout, &c., &c.

W. H. A. & Cie, en offrant leurs remerciements pour le soutien sans exemple donné à leur établissement...

POINT DE SECOND PRIX. Québec, 16 mai, 1849.

Dr. GIROUX, APOTHECAIRE, à transporté son Établissement 2, RUE LAFABRIQUE

vis-à-vis le Magasin de M. Boissent, Frères du Marché de la Haute-Ville, QUÉBEC.

A vendre par les Soussignés CHARBON de SMITH double criblé, BRIQUE à Feu, Brûque Griste, Peinture blanche, Nos. 1, X, XX, XXX, Colle, Vitres, Cloux à planches.

C. E. LEVEY & Cie. Quai Levey, Québec, 4 mai, 1849.

A Vendre par les Soussignés. SUCRE Raffiné, Indigo, Thé, Twankay, et Jeune Hyson, Vins de Porto, en fûts et en bouteilles...

C. E. LEVEY & Cie. Quai de Levey, Québec, 4 mai, 1849.

A VENDRE ex "LADY ELGIN," de Liverpool. ÉTOUPE anglaise, Vaisselle du Canada, Ferblanc, I. C.

C. E. LEVEY & Cie. Quai Levey, Québec, 23 mai 1849.

A VENDRE.—A FLOT. CHARBON de forge double trié, Charbon pour bateaux à vapeur, Coke de fonderie.

CHS. E. LEVEY, & Cie. Quai Levey, Québec, 21 mai 1849.

Maintenant en débarquement et à vendre par les Soussignés: GENIÈVRE de Kuyper, Thé Twankay.

CHS. E. LEVEY & Cie. Quai Levey, Québec, 21 mai 1849.

A vendre par les soussignés. SEL de Liverpool, en sacs et en pains, Vaisselle du Canada, Ferblanc I. C.

CHS. E. LEVEY & Cie. Quai Levey, Québec, 21 mai 1849.

SEL. Venant d'arriver par le "Lady Elgin" et à vendre par les Soussignés: 300 TONNES de Sel de Liverpool en pain.

C. E. LEVEY & Cie. Quai Levey, Québec, 23 mai 1849.

Conditions. L'Ami de la Religion et de la Patrie se publie trois fois par semaine...

AVANTAGEUX.—Les MM. du clergé ou autres personnes qui nous procurent à l'avance quatre souscripteurs...

Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant la fin du semestre...

Toutes les lettres, correspondances, etc., doivent être adressées, (francs de port.) à STANISLAS DRAPEAU, Propriétaire, No. 14, Rue Ste. Famille.

PRIX DES ANNONCES. Pour six lignes et au-dessous, 25c. Chaque insertion subséquente, 10c.

Les annonces non accompagnées d'ordre écrit seront publiées jusqu'à avis contraire.

Liste des Agents. Les Messieurs suivants, nommés agents de notre Journal, sont autorisés par nous, à recevoir les argents, et à en donner quittance.

Montréal, MM. E. R. Fabre, écriv. Trois-Rivières, P. Nourie, écriv. Repentigny, A. Dallaire, Institut. Sherbrooke, D. V. St. Cyr.

St. Jean, L. Ballantyne, écriv. Ap. Islet, Anne la Pacifique, Ls. Morin, écriv. St. Charles (Riv. Boyer), Dr. Ls. Labrecque, écriv. Isle-Verte, H. Roy, écriv. Rimouski, John Heath, écriv. N. P. St. Simon, Chs. Frs. Caron, écriv. Beauport, Mr. Pabbé Bernard.

Châteauguay, L. C. LeFris, écriv. Lethbridge, J. Filteau, écriv. N. P. St. Eustache (Dist. M.), Damase Robin. St. Jean Port-Joly, L. Z. Duval, écriv. N. P. Malbaie, Mr. Pabbé Godbout.

St. François (Riv. du Sud), Philippe Penhoit. St. Michel, B. Pouliot, écriv. N. P. St. Denis, (en bas), F. Jorro, écriv. N. P. St. Roch des Aulniers, L. Tr. mblay, écriv. N. P. Rivière du Loup, (en bas), J. B. Pouliot, écriv. Ste. Foye, Mr. B. Marquis.

Trois-Pistoles, P. Fournier, écriv. St. Germain, H. Tanguy, March. Rivière Ouelle, Thos. Bégin, Institut.

Stanislas Drapeau, PROPRIÉTAIRE. BUREAU DU JOURNAL, NO. 14, RUE STE. FAMILLE, QUÉBEC.

On peut se procurer cet ouvrage, à la Librairie de MM. J. & O. Crémazie, et à celle de M. Ed. Fréchette, au bureau du Canadien. Prix relié, 4s. broché, 3s.

Québec, 18 mai, 1849.